

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>N°15</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Conseiller Pédagogique exerçant en circonscription Circonscription de Marseille Mazargues</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste, est placé sous la responsabilité de l'IEN de circonscription (site des circonscriptions Marseille sud – Rue Paul Lucchesi – 13010 Marseille)
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré. Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès des enseignants, intervention dans des classes et dispositifs et plus particulièrement les débutants ;</li> <li>- Concevoir, animer et suivre des actions de formation de circonscription et à vocation départementale pour la mission maternelle ;</li> <li>- Accompagner des équipes dans le cadre de la mise en œuvre de projets spécifiques;</li> <li>- Déployer les contenus d'enseignement par le développement des savoirs disciplinaires et didactiques et la pédagogie de projet ;</li> <li>- Accompagner le déploiement du « Carnet de suivi des apprentissages » ;</li> <li>- Suivre et mettre en cohérence la dynamique pédagogique d'aide et d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers ;</li> </ul>
	<b>FONCTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion ;</li> <li>- Dynamiser les pratiques de projet et soutenir les Directeurs dans leurs missions ;</li> <li>- Participer activement à la formation de tous les enseignants, durant les animations pédagogiques de circonscription et les stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés ;</li> <li>- Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription ;</li> <li>- Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription (mission maternelle), mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques ; produire des outils.</li> </ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<p><b>Savoirs</b> : Réglementation Directeur d'école – pédagogie –didactique – ASH - Maternelle  <b>Savoir-faire</b> : analyse – évaluation – maîtrise de l'outil informatique et des technologies  <b>Savoir-être</b> : communication – disponibilité – réactivité - travail en équipe –loyauté - Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques. Avoir un excellent positionnement institutionnel.</p>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	- Etre titulaire du CAFIPEMF
	<b>NOMINATION</b>	Affectation à titre provisoire, puis à titre définitif l'année suivante sur avis de l'IEN de la circonscription. L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent en envoyant CV et lettre de motivation par courriel à ce.iena13@ac-aix-marseille.fr (copie courriel IEN de circonscription , ce.0131298r@ac-aix-marseille.fr) avant le 14/03/2021.
	<b>MODALITES DE RECRUTEMENT</b>	Entretien devant une commission de recrutement.
	<b>CONTACT</b>	Mohamed Mébarek - IEN de circonscription, ce.0131298r@ac-aix-marseille.fr